

Règlement Challenge à air provincial

Définition

Le challenge à air de la Province a la vocation de créer des rencontres amicales entre tireurs, dans un endroit idéal pour se mesurer aux autres tireurs dans des conditions de match.

Actuellement, il se déroule dans 4 clubs à raison d'un match par mois hors mois d'été, a raison de deux matches par club.

- CCAT – Rue des Sports 47 à 4540 Amay.
- Ste-Barbe – Grand Route 106 à 4140 Sprimont
- INTERTIR – Rue de Baelen à 4840 Welkenraedt
- UFAC – Rue du Tir 120A à 4800 Verviers

Qui peut y participer ?

Tout tireur affilié dans un club de la province.

La participation est gratuite.

Il y a un classement par catégories d'âge et de disciplines (11, 11a, 9, 9a)

Règlement :

Le nombre de coups tirés est de 40 pour tout le monde.

Les matchs se déroulent en deux phases :

- 15 minutes de préparation et, essais à volonté.
- Tir de 40 coups en 50 minutes sur cibles électroniques, 60 minutes sur cibles en carton.

Aussi bien pour le préparation et essais que pour le match, le démarrage ne se fait qu'au commandement de l'arbitre.

Le déballage des armes se fait sur commandement de l'arbitre.

Pour la commission provinciale,
Le responsable d'organisation du Challenge,

LECLERCQ Jean-Luc